

COMMUNAUTE DE COMMUNES

AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



N° D2019-038

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 9 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf le neuf du mois d'avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Boussais, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

21 présents + 3 pouvoirs (24 votes) :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jacky JOZEAU, Lucette ROCHER, Jean-Marie COLIN, Jacques METREAU, Frédérique DAMBRINE, Céline PIGNON, Viviane CHABAUTY, Maryse CHARRIER
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Claude SERVANT, Jean Pierre CESBRON
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT (*arrivée en cours de séance*)
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Maryse BARIGAULT
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU, Jacques CHAUVEAU
- ✓ Commune de Maisontiers :

Membre suppléant présent :

Commune de Maisontiers : Alain GILLES (*arrivé en cours de séance*)

3 pouvoirs :

- ✓ Ludovic BARREAU donne pouvoir à Pascal BIRONNEAU
- ✓ Jean Michel PROUST donne pouvoir à Jean Pierre CESBRON
- ✓ Claire SAINCOURT donne pouvoir à Maryse CHARRIER

Excusé (e) s : Ludovic BARREAU, Jean-François COIFFARD, Jean-Michel PROUST, Claire SAINCOURT

Absents : Mathias DIXNEUF, Philippe MORIN, Jacky PRINCAY, Éric VILAIN

Jean Marie COLIN a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : Mercredi 03 avril ayant pour ordre du jour :

URBANISME

Modification simplifiée du PLU d'Airvault pour changement de classement d'une parcelle

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le code de l'urbanisme, notamment les articles L.153-45, L.153-46, L.153-47, L.153-48,
- VU la délibération D2018-145 prescrivant le lancement de la procédure de modification simplifiée n°3 du PLU d'Airvault et définissant ses modalités de mise à disposition du public.
- VU le récépissé de la demande d'examen au cas par cas par l'Autorité Environnementale et l'absence d'observation de celle-ci,
- VU la remarque de la Direction Départementale des Deux-Sèvres demandant des justifications complémentaires sur la deuxième partie de cette modification (3.2)
- VU les récépissés de notification et les réponses sans observations des autres Personnes Publiques Associées, sur la deuxième partie de cette modification (3.2).
- VU l'absence d'observations du public sur le registre tenu à sa disposition à la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet du 11 février 2019 au 11 mars 2019,

- Considérant que la modification simplifiée 3.2 du Plan Local d'Urbanisme d'Airvault, telle qu'elle est présentée au Conseil Communautaire, est prête à être approuvée,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire approuve la modification simplifiée 3.2 du PLU d'Airvault.

Le conseil communautaire complète le dossier en indiquant que le classement U* de cette parcelle apparaît comme une erreur lors de l'élaboration du PLU, celle-ci s'apparentant plus au jardin de la maison située sur la parcelle voisine.

La présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 153-20 du code de l'urbanisme, d'un affichage à la Communauté de Communes durant un mois et d'une mention dans un journal local.

A Airvault, le 9 avril 2019
Le Président,
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20190409-D2019038-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16-04-2019

Publication le : 16-04-2019

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48